



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE de LANÇON-PROVENCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-261301196-20240409-24-11-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LANÇON-PROVENCE**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2024**

**Membres :**

En exercice	9
Présents	2
Votants	4

L'An deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à seize heures,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,  
Sous la présidence de Mme Pauline BECHET – Vice-Présidente, qui procède à l'appel  
des membres.

Date de la convocation : 28 mars 2024

**Sont présents Mesdames et Monsieur:**

Pauline BECHET, Virginie VIOLA

**Ont donné procuration Mesdames et Monsieur :**

Sandrine PERALDI a donné procuration à Virginie VIOLA  
Fanny VIARD a donné procuration à Pauline BECHET

**Sont absents Mesdames et Monsieur :**

Julie ARIAS, Marie-Cécile DEMARIE, Eric LEDARD, Marie-France MATILDE,  
Odile CARLETTO

**Secrétaire de séance** : Carine BONIFACINO - Directrice du CCAS

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2023**

**N° : 24-11**

**RAPPORTEUR : Pauline BECHET**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales (modifications des articles L.2313-1, L.3313-1et L.4313-1 du CGCT).

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif de l'exercice 2023. Celle-ci est jointe au présent rapport.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil d'Administration élit son président,

(Suite de la délibération n° 24-11)

La Présidente du CCAS étant absente à la séance, il n'a donc pas été procédé à l'élection d'un nouveau président de séance.

**CONSIDÉRANT** les documents budgétaires (Budget Primitif et décisions modificatives) adoptés pour l'exercice 2023,

**CONSIDÉRANT** la constatation de l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2023,

**CONSIDÉRANT** la reconnaissance de la sincérité des restes à réaliser et des résultats de l'exercice 2023,

*Madame BECHET présente le rapport de présentation du compte administratif 2023 du Budget Principal.*

*À l'issue de la présentation, Madame BECHET invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ( 4voix Pour),**

**A ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal après avoir constaté que les écritures, dont la synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous, sont conformes au compte de gestion du même exercice,

(Suite de la délibération n° 24-11)

Lançon Provence - CCAS - LANCON PROVENCE - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	222 790,80	G	202 506,08
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	56 353,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 517,33 (si excédent)

+

=

=

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	222 790,80	= G+H+I+J	260 377,13
-----------------------------------	--	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	222 790,80	= G+H+K	258 859,80
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+I+L	1 517,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	222 790,80	= G+H+I+J+K+L	260 377,13



(Suite de la délibération n° 24-11)

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'électrification	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 0,00</b>	<b>L 0,00</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

## (Suite de la délibération n° 24-11)

Lançon Provence - CCAS - LANCON PROVENCE - CA - 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	99 377,64	56 244,93	4 513,62	0,00	38 619,09
012	Charges de personnel, hors assimilés	162 400,00	153 364,73	0,00	0,00	9 035,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 253,00	8 114,16	553,36	0,00	4 585,48
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>275 030,64</b>	<b>217 723,82</b>	<b>5 066,98</b>	<b>0,00</b>	<b>52 239,84</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	4 877,08				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>280 007,72</b>	<b>217 723,82</b>	<b>5 066,98</b>	<b>0,00</b>	<b>57 216,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat. ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat. ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>280 007,72</b>	<b>217 723,82</b>	<b>5 066,98</b>	<b>0,00</b>	<b>57 216,92</b>
Pour information		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	60 551,00	36 239,04	3 418,00	0,00	20 893,96
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	163 103,00	162 849,04	0,00	0,00	253,96
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>223 654,00</b>	<b>199 088,08</b>	<b>3 418,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 147,92</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>223 654,00</b>	<b>199 088,08</b>	<b>3 418,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 147,92</b>
042	Opérat. ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat. ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>223 654,00</b>	<b>199 088,08</b>	<b>3 418,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 147,92</b>
Pour information		(3) 56 353,72				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrivez le montant reporté).



(Suite de la délibération n° 24-11)

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 517,33	0,00	0,00	1 517,33
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 517,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 517,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Opérations° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
45...	Total des op° pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 517,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 517,33</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 517,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 517,33</b>
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

+

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non affect.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Opérations° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'équip.	0,00			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
45...	Total des op° pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>

## (Suite de la délibération n° 24-11)

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 1 517,33			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Délibération adoptée :**

Ont voté Pour : 4

Ont voté Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les Jour Mois et An que dessus

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LANÇON, le 9 AVRIL 2024

Madame le Maire,  
Présidente du CCAS,  
Julie ARIAS

